L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 136. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 3 MARS 1829. Vol. II.

Conditions.—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

TEMPLE DE LA FORTUNE
DE
BEARDSLEE,
RUE DE CHARTRES, N°. 110.

Loterie
De l'Eglise Catholique
De St.-MARTINVILLE, 2de. classe.

LES GROS LOTS SONT DE

7000	6000
5460	4000
3600	2500
1000	1000
1000	1000
1000	300
&c.	&c.

Prix des Billets.

Entiers $5; Demis 2 50; quarts 1 25.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick América, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 fev. Rue Royale, No 67.

AMIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 4 sacs Casse, venant d'être débarqués de la goélette Franklin, de St. Domingue, à vendre par D. G. BORDUZAT & Co.
13 fév. No. 19 rue Royale.

CHARLES MAURIAN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm Boswell, notaires, maison de Mr Foucher, encoignure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises. 18 fév.

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9 20 18—$6000
9 18 10 1000
18 20 10 500
10 9 20 —500
10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.
10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS AUX PLANTEURS.
Urbain Plauché et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levee, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 19 fev.

AVIS AUX AMATEURS DE WALS.

MR E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Wals seulement les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.
15 janv.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans : 34 caisses Sucre blanc de la Havane ; 39 boucauds et 8 sacs café vert fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goél. Hunter ; 38 demi barils Sardines de Galice pressés, en débarquement du brick Océan.
12 fév. SERAPHIN CUCULLU.

TALLOW & WHISKEY—100 bbls hard Tallow, 70 do Whiskey, for sale by
WM. D. JOLELY

AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.

MM. Erard, facteurs de forte-pianos et harpes du Roi de France, de la Cour Impériale de Russie, et de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa famille etc. etc. : ont été brevetes pour différentes inventions, ont obtenu à l'exposition des produits de l'industrie française en 1819, une médaille d'or pour premier prix ; à l'exposition de 1823, non seulement on leur a maintenu le premier prix, mais le Jury leur a accordé une seconde médaille d'or, et, vu l'importance de leur établissement et du perfectionnement qu'ils ont porté dans leurs instrumens, Sa Maj. a daigné nommer un d'eux, (Seb. Erard) chevalier de la légion d'honneur. A l'exposition de 1827, ils ont eu une médaille d'or (*) A cette dernière exposition dans le nombre des différens instrumens que MM. Erard ont exposé, il y avait un piano à deux cordes, de forme carrée, rendant autant de son qu'un piano à trois cordes ; les vrais connaisseurs l'ont attribué à ce que le coffre intérieur étant débarrassé de toute espèce de charpente, le corps sonore se propage comme ceux d'une forme plus grande ; le barrage intérieur est remplacé par plusieurs cylindres d'acier posés au-dessus de toutes les cordes, pour maintenir l'écartement, rapport au tirage, (ce qui ne se trouve point dans le piano unicorde.) L'attention s'est également portée, sur le nouveau principe d'échappement, qui est encore perfectionné de manière que le plus petit mouvement du doigt laisse repasser les leviers, et que la touche quoiqu'infoncée, peut répéter la note, chose qui avait été regardée comme impossible jusqu'à présent : ces pianos offrent un grand avantage dans la seconde corde, c'est que si une corde se casse, de ne point [illegible] l'exécutant dans l'embarras, puisqu'il en reste encore une, dans le piano unicorde, si une corde vient à se casser, on ne peut continuer de se servir de l'instrument ; il faut que la corde soit remise ; ce qui place ce genre de piano dans le même inconvénient que celui de la harpe ; à la différence près, que la corde de la harpe se remplace plus facilement, et plus promptement que celle du piano unicorde.

Le barrage en fer des grands pianos à queue de l'invention de MM. Erard, a été appliqué chez eux, dès 1822. Le premier piano de cette construction est sorti de leur établissement, et a été exposé au Louvre en 1823. Il est bon de remarquer que le chevalet supérieur est fait de manière à ce que la corde ne puisse pas se déplacer par le choque du marteau, ce qui arrive souvent aux pianos qui ont des chevalets pointés ; la Corde ne résiste pas à la force du marteau, qui la déplace, la fait monter, et rend les unissons discordes ; le barrage en cuivre d'acier offre l'avantage de ne pousser la caisse si elle cède, ou de la rapprocher s'il besoin est par le moyen des vis qui sont à chaque bout des cylindres, le barrage tiré n'offre pas la même ressource.

MM. Erard font aussi des pianos de forme verticale, ainsi que des pianos droits de moindre dimension, pour lesquels ils ont été brevetés ; ils ont eu les mêmes avantages pour les harpes à nouvelle mécanique, reconnus par les premiers artistes et amateurs, supérieures à tout ce qui s'est fait de mieux en ce genre : le rapport en a été fait par Mr. Prony, au nom des deux classes de l'Institut.

Il a été exposé par MM. Erard, un Orgue d'église, qui, par le moyen d'une pédale, donne la facilité d'augmenter ou de diminuer le son à volonté, ce qui produit dans les Renforzando, et Smorzando, des effets merveilleux : la progression du son étant égale pour tous les jeux, l'ensemble en forme l'harmonie la plus parfaite, et vous étonne surtout quand on vient à penser que c'est une personne seule qui donne l'action à un Orchestre, et fait entendre toutes les parties de chaque instrument. C'est avec la plus grande satisfaction que les amis des beaux arts ont remarqué que cet instrument était d'une grande perfection, et que MM. Erard avaient fait preuve de leurs grands talens dans tous les genres de facture qu'il ont entrepris. Il font des Orgues pour les salons, dont les claviers sont extrêmement doux au toucher.

Les personnes qui désireraient avoir de ces excellents instrumens, peuvent s'adresser rue Dauphine No. 119, chez Mr. L. Laporte, professeur de musique correspondant de MM. Erard ; il communiquera les renseignemens relatifs aux différens instrumens de cette grande manufacture ; il se chargera de toutes les commandes qui lui seront faites. Il ose assurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que ces instrumens sont d'une qualité supérieure et parfaitement soignés pour le travail, tant dans l'interieur qu'à l'extérieur.

Extrait de la gazette de France du 3 mai 1828. Comparaison des pianos français et des pianos anglais.

Nous eûmes occasion, il y a peu de tems, de mettre en parallèle les pianos de Londres et ceux de Vienne. Les Artistes, disions-nous, et les amateurs les plus distingués, en reconnaissant aux premiers une belle qualité de son, leur reprochent d'avoir des claviers généralement fort durs ; ils reconnaissent aux seconds, au contraire, des claviers faciles ; mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, M. Charles Schunke, élève du célèbre Hummel, nous adresse aujourd'hui une lettre, que nos lecteurs trouveront d'autant plus digne de leur intérêt, qu'elle concerne une branche importante de l'industrie français.

MONSIEUR,

"Comme il pourrait paraitre extraordinaire que je n'eusse pas adopté dans les concerts les pianos de MM. Erard, mon opinion sur la supériorité de ces instrumens étant bien connue, je dois à la vérité de déclarer que, si je ne l'ai pas fait, c'est par des motifs étrangers à l'art et qui ne sont personnels. Je m'empresse, au contraire, de reconnaitre que les pianos de la nouvelle invention de M. Sebastien Erard, sont ce que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la plus belle qualité de son, ils réunissent un clavier facile et en même tems énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où n'ayant pas l'habitude des pianos anglais, j'ai été fort heureux de profiter de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, puisqu'elle a contribué en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenus dans les concerts de Londres et de Dublin.

"Veuillez bien monsieur, insérer cette lettre dans votre Journal, et agréer &c.

Signé, CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianiste qui est, assurément, juge très-expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instrumens construits d'après le nouveau procédé de Mr. Erard. Il a établi dans le sein de Londres même une fabrique, où les artistes et les amateurs anglais viennent se pourvoir à l'envi de ces pianos d'origine française.

17 fév.—2 f.

(*) Les personnes qui douteraient que MM. Erard ont obtenu en 1819, 1823 et 1827, une médaille d'or, peuvent se présenter chez Mr. Laporte, depuis trois heures de l'après midi jusqu'à quatre ; celui-ci leur fera voir le diplôme où ces trois médailles sont portées, ainsi que la décoration accordée par le Roi.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DE BATON-ROUGE—*4ème. Classe pour* 1829.
Le Tirage aura lieu Mercredi, 11 Mars 1829,

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 6000	est	$ 6000
1 do	do 3000	do	do 3000
1 de	do 2000	do	do 2000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1246	do	do 1246
6 lots de	do 500	sont	do 3000
6 do	do 300	do	do 1800
6 do	do 100	do	do 600
138 do	do 25	do	do 3450
138 do	do 20	do	do 2760
552 do	do 8	do	do 4416
6072 do	do 4		do 24288
6924 lots	17,550 billets		$66160
10526 blancs			

Ce plan, formé par la permutation de 24 numéros et le tirage de 4, donné 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000
" 2d. 3e. et 1er. " 2000
" 2d. 1er. et 2d. " 1600
" 3e. 2d. et 1er. " 1246

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéres sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun, 300
" 1er. 3e. et 4e. " 100
" 3e. et 4e. " 25
" 2d. et 3e. " 20
2072 ayant 2 des numéros sortis, 8
6072 ayant un seul des numéros sortis 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD,
L. VIDAL } *Administrateurs.*

Prix des Billets.

Billet entier $1, demi $2, quart $1. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de $16) $36, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets

Au Bureau des Administrateurs,
No. 63, coin des Rues Chartres et Bienville.
25 Fév J. VIGNAUD, A.

☞ Rue de Chartres,
No. 76.
Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coëffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Raye de chair &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Favoris. Il en garantit la bonté.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fév

Reçu par le navire Crescent,
VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse ;
Rodiers uniques ou Napoléons,
Ditto tricolores,
Orangers nains,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtés de Lièvre, truffés.
30 Janvier—4 Vve. DUPAS.

A VENDRE.

LA jouissance pour 14 ans, d'un ou de deux ilets désignés sous les Nos. 18 et 19, situées rues Bienville, de la Douane et du Canal. Sur le No 18, il y a une maison composée de quatre appartements, cabinets, galeries, etc et sur les deux se trouvent établis deux jardins en bon rapport.
1er. Jan. 1829 S'adresser sur les lieux.

AVIS—Le public est prévenu que, conformément à l'acte de société passé entre les parties, la maison de commerce connue sous le nom de *Jean Preau*, continue ses affaires sous la raison de Jean Preau & Co.

Veuve PREAU,
21 fév—3 ANTOINE CARRIERE.

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités, dernières modes, provenant de leur facture à New York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

Ventes par le Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'Ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Ilet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'Ilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'Ilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Ilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'Ilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'Ilet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'Ilet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

En vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-jouissement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1826.

11 déc L. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.
W. J. Andrews vs. Marie Louise Fromentin

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité de la N. Orleans, j'exposerai en vente, le Lundi 2 Mars, au café de la nouvelle Bourse, à midi, une negresse, nommée Erephile, âgée d'environ 20 ans, saisie pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.
17 fev. L. DAUNOY.—Marshal.

Vente par le Marshal.

Madame Allen vs. G. M. Webster.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé de la Cour de cité, j'exposerai en vente Samedi 7 Mars, au principal, à 4 heures, Différens articles de ménage et de service de cuisine, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 fév. L. DAUNOY.—Marshal.

Vente par le Marshal.

G. Mitchel vs. Can. Lincoln.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Samedi 7 Mars, au Principal, à 4 heures, Différens articles de ménage et de service de cuisine.
26 fév L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

A. Remy *contre* D. F. Pouyn. } EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 3 de Mars prochain, à midi, devant le café d'Hewlet, un Cheval Sorel, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
21 fev. Marshal.

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Francisco Macias contre *ses créanciers* } Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour cette affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit Francisco Macias ait lieu en l'office de Joseph Arnaud Esq. notaire public, le vingt troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY.
12 février- Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 Février 1829—Présent l'honorable James Pitot.

Jean Baptiste Cabos Jr. contre *ses créanciers.*

Sur l'enrégistrement de la pétition présentée par Léopol Poullaut Esqr., avocat pour le pétitionnaire ; et la cession de ses biens ayant été acceptée, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu à l'office de Carlile Pollock Esq., notaire public, le 4 de Mars 1829, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et durant ce tems toutes les poursuites contre ses propriétés et contre lui sont suspendues.—Je certifie ce que dessus.
23 fév—3 Th. S. KENNEDY—Greffier.

PAPIER DE TAPISSERIE.

LES soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetus, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. CH. JOURDAN & Co.
21 fév rues Royale et St. Anne.

DEMANDE.

ON désirerait avoir une négresse ou sinière, pour un très-petit menage. S'adresser au bureau de cette feuille.
14 fev.

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le réglement ; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref delai. JUSTIN WILLIAMS.
14 février. 5 f.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :
Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualite,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Gruao Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Franboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 10,00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements
De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

ATTENDU que Charles André Cerisay, shérif de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérome Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits cautions.

1°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1825, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisay, des devoirs de shérif et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et cassées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon secau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur P. DERIGNY.
15 déc. Secrétaire d'Etat.

AVENDRE.—Une mulâtresse bien connue, avec ses deux enfans quarterons, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans ; ladite mulâtresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille 24 janv.

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir de New York, un superbe assortiment d'ARBRES FRUITIERS consistant en Pêchers, Abricotiers, Amandiers, Pruniers et Vignes des meilleures espèces connues, qu'il vendra à des prix très modérés à son établissement du faubourg Lacourse. J. B. ADUM. 15 janv